Recherche du
Conseil du statut
de la femme

FAITS SAILLANTS DE LA RECHERCHE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES ADULTES

Tirés de :
Le portrait statistique
de la formation des femmes
dans le cadre des achats directs
et de la formation sur mesure
en établissement
1987-1988 et 1988-1989

Gouvernement du Québec
Conseil du statut
de la femme

92-01937/

Dépôt légal – 1er trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-21728-4
© Gouvernement du Québec

En 1987, le taux de participation des femmes au marché du travail s'établissait à 52,3 %. Cette proportion pourrait être perçue comme un signe de progrès important pour les femmes dans leur quête de l'égalité si on ne constatait, par ailleurs, la persistance d'une ségrégation professionnelle, c'est-à-dire d'un cloisonnement des femmes et des hommes dans des emplois différents. En effet, en 1986, la majorité des hommes se répartissait dans plus de 332 professions alors qu'on ne retrouvait les femmes que dans une vingtaine de professions, principalement rattachées aux secteurs d'activité du commerce et des services. Cette ségrégation explique en partie le fait que, en 1988, les revenus des travailleuses n'atteignaient que 57,7 % de ceux des travailleurs.

Considérant que la situation des femmes sur le marché du travail n'a pas connu d'amélioration sensible au cours des dernières années, le Conseil du statut de la femme a voulu obtenir rapidement un profil de la place des femmes en formation professionnelle. Plus précisément, l'étude[1] réalisée par le Conseil en novembre 1990 s'est attardée aux programmes inclus dans le cadre de l'accord Canada-Québec sur la formation professionnelle des adultes pour la période de 1987 à 1989. Ces programmes, qui ne constituent qu'une partie du très vaste domaine de l'éducation des adultes, s'articulent autour de deux volets désignés sous les appellations de **achats directs** et de **formation sur mesure en établissement (FME)**.

Le présent document expose les conclusions de l'étude.

---

[1] Conseil du statut de la femme, le Portrait statistique de la formation des femmes dans le cadre des achats directs et de la formation sur mesure en établissement, Québec, 1990, 64 pages.

LES ACHATS DIRECTS DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES CÉGEPS

Principales caractéristiques

Axé sur les besoins des individus, le programme des achats directs désigne des activités de formation en établissement scolaire et comprend des cours appartenant à l'une des catégories suivantes :

- la formation générale (plein temps) ;
- la formation professionnelle (plein temps) avec places réservées aux femmes dans les options non traditionnelles ;
- la formation préparatoire à la formation professionnelle ;
- la formation préparatoire à l'emploi ;
- la formation linguistique.

Faits saillants

L'étude réalisée par le Conseil du statut de la femme met en évidence les points suivants :

- La clientèle en formation professionnelle plein temps du programme des achats directs, dans les commissions scolaires et les cégeps, a considérablement diminuée d'une année à l'autre, passant de 13 015 personnes en 1987-1988 à 8 349 en 1988-1989. Cette diminution a eu pour conséquence de réduire les chances des femmes d'acquérir une formation leur permettant d'accéder au marché du travail.

- Le programme des achats directs a vu une partie importante des sommes qui lui étaient octroyées transférée au programme de la formation sur mesure en établissement (FME), ce qui laisse croire que les priorités des gouvernements se sont déplacées vers la FME, donc vers les travailleuses et les travailleurs déjà en emploi.

- Dans l'ensemble, ces femmes qui sont dans la jeune trentaine sont réparties dans des champs professionnels beaucoup moins diversifiés que les hommes

et se retrouvent dans les mêmes champs professionnels limités qu'elles occupent sur le marché du travail.

- Dans les commissions scolaires, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes en formation générale et leur taux de féminité s'est accru en 1988 malgré une diminution de la clientèle.

- Dans les commissions scolaires, en 1988-1989, les femmes étaient surtout concentrées en Administration (52,8 %) et en Alimentation et hébergement (17,8 %), alors que le plus haut taux de concentration des hommes se situait à 16,7 % en Électrotechnique. De plus, elles présentaient un taux de féminité élevé en Administration (92,9 %), en Services sociaux (91,0 %) ainsi qu'en Production artistique (79,5 %).

- Plus du tiers des 941 femmes inscrites en Administration dans les commissions scolaires, en 1988-1989, se retrouvaient dans des cours de Bureautique (secrétariat expérimental et application d'opérations bureautiques), alors que seulement 19 % d'entre elles étaient inscrites en Secrétariat bilingue et 14 % en Techniques commerciales informatisées.

- Toujours dans les commissions scolaires, en 1988-1989, les femmes étaient entre autres sous-représentées en Entretien mécanique, en Métallurgie et en Fabrication mécanique avec des taux de féminité de 6,7 %, 7,0 % et 9,8 %, alors que ces métiers font partie des emplois d'avenir.

- Dans les cégeps, en 1988-1989, les femmes sont surtout concentrées en Administration (57,3 %). Elles sont également sur-représentées en Services sociaux, en Services de santé, en Agriculture et en Administration avec des taux de féminité de 98,3 %, 90,6 %, 79,4 % et 77,8 %.

Enfin, il est important de mentionner que la Séquence d'intervention spécifiquement élaborée pour les femmes en formation professionnelle (Mise à niveau, Accès aux carrières technologiques, Acquisition du DES, etc.), qui a été introduite dans l'accord Canada-Québec sur la Planification de l'emploi pour la période de 1985 à 1987, est également comprise dans les composantes des achats directs. Les

données recueillies démontrent que ces programmes exclusivement québécois, qui devaient permettre aux femmes de compléter leur formation de base et d'atteindre une plus grande égalité des chances, comptent peu de participantes et ne peuvent, par conséquent, remplir les objectifs pour lesquels ils ont été mis sur pied.

LA FORMATION SUR MESURE EN ÉTABLISSEMENT DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DANS LES CÉGEPS

Principales caractéristiques

Le programme de la formation sur mesure en établissement comprend deux volets :

- emploi
- employabilité.

Le volet **emploi** vise à répondre aux besoins particuliers des entreprises et s'adresse particulièrement aux personnes occupant déjà un emploi. Généralement de courte durée, cette formation n'octroie pas de diplôme du fait qu'elle constitue une forme de perfectionnement pour les personnes en emploi ou sur le point d'y accéder. Elle présente l'avantage d'être dispensée en alternance entre l'entreprise et le milieu scolaire.

Le volet **employabilité**, qui n'est en vigueur que depuis 1988, est axé sur les besoins de l'individu et s'adresse plus spécifiquement à la clientèle de la Sécurité du revenu pour mieux la préparer à intégrer le marché du travail.

Faits saillants

Les points suivants se dégagent de l'analyse du programme de la formation sur mesure en établissement:

- La clientèle globale du programme FME est passée de 12 470 personnes en 1987-1988 à 20 941 en 1988-1989. D'une année à l'autre, le nombre de femmes participant au programme a plus que doublé, passant de 3 255 à 6 617. Cette augmentation s'est faite sentir dans toutes les régions du Québec.

- Représentant 26,1 % de la clientèle totale en 1987-1988, les femmes voyaient leur représentation augmenter à 31,6 % en 1988-1989. Le taux de participation des femmes était cependant inférieur à la place qu'elles occupent sur le marché du travail, soit 43 %.

- Les femmes étaient sur-représentées en Administration et en Informatique dans les commissions scolaires, mais se retrouvaient sous-représentées dans ces deux champs professionnels au niveau collégial.

- Les choix professionnels de formation sur mesure en établissement dépendent en grande partie des emplois que les travailleuses occupent déjà sur le marché du travail, emplois qui ne leur permettent pas de s'orienter vers les métiers requérant des compétences techniques susceptibles d'améliorer leur situation.

- Dans les commissions scolaires, en 1988-1989, les femmes étaient surtout concentrées en Administration (31,7 %). Cependant, elles présentaient un taux de féminité élevé en Services de santé (91,3 %), en Textile-confection (87,4 %) et en Administration (77,2 %).

- Toujours dans les commissions scolaires, en 1988-1989, les femmes étaient sous-représentées en Équipement motorisé, en Métallurgie et en Entretien mécanique avec des taux de féminité de 1,9 %, 4,3 % et 4,8 %.

- Dans les cégeps, en 1988-1989, on retrouvait une moins forte concentration de femmes en Informatique que l'année précédente (43,0 %/46,3 %) et un taux de féminité moins élevé que dans les commissions scolaires (46,8 %/52,4 %). Les femmes étaient un peu moins nombreuses que les hommes en Administration (47,1 %) et elles n'étaient sur-représentées que dans trois champs professionnels, tous traditionnellement féminins : Alimentation et hébergement (64,5 %), Services de santé (71,7 %) et Services sociaux (79,4 %).

- Dans les cégeps, en 1988-1989, les femmes étaient sous-représentées, entre autres, en Métallurgie (2,0 %), en Électrotechnique (7,4 %), en Mécanique du bâtiment (9,9 %) et en Fabrication mécanique (11,7 %).

CONCLUSION

L'analyse des données révèle que, dans le cadre des achats directs et de la formation sur mesure en établissement, les femmes ne se dirigent pas vers les mêmes champs professionnels que les hommes. De plus, à l'intérieur des champs traditionnels qu'elles occupent, tels que l'Administration et l'Informatique, les femmes ne fréquentent pas les mêmes cours techniques que les hommes, cours susceptibles de mener à des fonctions mieux rémunérées.

Dans l'hypothèse où ce portrait statistique élaboré à partir de la clientèle relevant des accords Canada-Québec s'avérait le même pour l'ensemble de l'éducation des adultes, l'avenir professionnel des femmes serait sérieusement menacé. À la lumière des informations recueillies, le Conseil du statut de la femme considère qu'on ne peut envisager de changer la structure des emplois féminins ni d'améliorer de façon significative la situation financière des femmes sans appliquer des mesures de redressement qui permettraient un rattrapage et l'accès à des chances égales.